



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

**Comité permanent des ressources humaines, du
développement des compétences, du
développement social et de la condition des
personnes handicapées**

HUMA • NUMÉRO 062 • 1^{re} SESSION • 42^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mardi 26 septembre 2017

—
Président

M. Bryan May

Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées

Le mardi 26 septembre 2017

• (1530)

[Traduction]

Le président (M. Bryan May (Cambridge, Lib.)): Bonjour à tous.

Comme il va y avoir un petit préambule, nous allons commencer. Cependant, Mona est concernée par ce préambule, alors nous devrions peut-être attendre qu'elle arrive.

Nous allons commencer. Tout d'abord, bon retour à tous ceux d'entre vous qui faisaient partie de ce comité avant l'ajournement estival. D'autre part, je suis très heureux de souhaiter la bienvenue à nos nouveaux membres.

Je souhaite donc la bienvenue à l'honorable Steven Blaney.

L'hon. Steven Blaney (Bellechasse—Les Etchemins—Lévis, PCC): Merci.

Le président: Je souhaite aussi la bienvenue à l'honorable Alice Wong...

... qui devrait arriver bientôt, je l'espère. Eh bien, on n'a qu'à évoquer son nom pour qu'elle apparaisse.

Mme Mona Fortier (Ottawa—Vanier, Lib.): Je m'excuse.

Le président: Ce n'est rien. Vous arrivez juste à temps.

Mona Fortier, qui est députée dans Ottawa, devient elle aussi membre permanente du Comité.

Bien entendu, il y a aussi Rachel, qui, une fois de plus, se joint temporairement au Comité pour notre étude sur les aînés. Est-ce exact?

Glen, je crois que vous remplacez M. Warawa, que nous croyions avoir perdu, mais qui, finalement, restera avec nous, ce qui est formidable.

M. Glen Motz (Medicine Hat—Cardston—Warner, PCC): Bravo.

Le président: Mes représentations ont porté fruit.

Bienvenue à tous. Pour ceux d'entre vous dont c'est la première fois, sachez que notre comité est très productif et qu'il a toujours bien fonctionné. Nous n'avons pas toujours été d'accord, mais les délibérations ont toujours été très respectueuses et fécondes. Je sais que nous souhaitons tous poursuivre dans cette voie.

J'en profite aussi pour « accueillir » officiellement les secrétaires parlementaires, qui, à l'évidence, n'ont pas encore le droit de voter au sein du Comité, mais qui — conformément aux modifications apportées au Règlement — ont l'autorisation de parler ainsi que les mêmes droits que tous les autres membres. Bien entendu, nous recevons aujourd'hui le député Vaughan, de même que Rodger Cuzner et Stéphane Lauzon, qui complètent l'équipe du secrétaire

parlementaire. Je sais qu'ils ont hâte d'apporter leur contribution au traitement d'une foule de sujets dont nous allons débattre ici.

Il y a eu beaucoup de changements. Je tiens en outre à souligner que l'ancienne ministre des Sports et des Personnes handicapées a été remplacée par l'honorable Kent Hehr, en août dernier.

Nous souhaitons bonne chance à la ministre Qualthrough avec tous ses nouveaux défis, et il y en a beaucoup.

Je présume que nous allons bientôt recevoir le ministre pour qu'il puisse nous rencontrer et faire le point. Je lui ai lancé l'invitation et nous attendons sa réponse.

Je profite aussi de l'occasion pour dire que je ne sais pas ce qu'aurait fait la recrue que j'étais il y a deux ans sans la présence de Julie Geoffrion, qui, hélas, se joint à nous aujourd'hui pour la dernière fois. Sur ce front, mes suppliques n'ont pas été entendues. Julie nous quitte pour des cieux plus cléments; elle s'en va travailler pour le Comité de la justice.

Julie, je crois que je peux dire au nom de nous tous que le travail que vous avez fait ici n'est pas passé inaperçu, alors merci beaucoup.

Vous savez ce que l'on dit: la greffière est morte, vive la greffière!

Souhaitons donc la bienvenue à Stephanie, la nouvelle greffière du Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées. Stephanie et moi avons déjà fait connaissance, et je sais qu'elle s'adaptera très rapidement à mon type d'humour. Je suis convaincu qu'elle n'a pas fini de rouler des yeux à mon égard.

Soyez la bienvenue à bord.

• (1535)

La greffière du Comité (Mme Stephanie Feldman): Merci.

Le président: Je vous en prie, ne me laissez jamais partir dans la mauvaise direction. Ramenez-moi toujours au centre.

Je veux aussi souhaiter la bienvenue à notre nouvelle analyste de la Bibliothèque du Parlement, Havi. Est-ce qu'elle est ici?

Mme Elizabeth Cahill (attachée de recherche auprès du comité): Non, elle n'est pas ici.

Le président: Elle n'est pas ici? D'accord. Nous lui souhaiterons la bienvenue quand elle arrivera.

C'est à peu près tout pour le préambule. Je crois comprendre que le reste de la séance se tiendra à huis clos. Est-ce exact? C'est ce que nous ferons après l'élection. Très bien.

Nous devons élire un nouveau vice-président, et c'est la greffière qui va lire le protocole idoine.

[Français]

La greffière: Conformément au paragraphe 106(2) du Règlement, le premier vice-président doit être un député de l'opposition officielle.

[Traduction]

Je suis maintenant prête à recevoir des motions pour le poste de premier vice-président.

M. Glen Motz: Je propose M. Steven Blaney.

La greffière: M. Motz propose que M. Blaney soit élu vice-président du Comité.

Y a-t-il d'autres motions?

Plaît-il au comité d'adopter la motion?

Des députés: D'accord.

La greffière: Je déclare la motion adoptée et M. Blaney dûment élu vice-président du Comité.

Des députés: Bravo!

Le président: Félicitations, monsieur Blaney.

Je crois que nous devons maintenant passer à huis clos afin de discuter des travaux du Comité. Nous allons donc suspendre momentanément la séance.

[La séance se poursuit à huis clos.]

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : <http://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its Committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its Committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <http://www.ourcommons.ca>